

L' Abeille.

14ème Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

14ème Année.

VOL. XIV.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 20 JANVIER, 1881.

No. 16.

Cantique.

Seigneur, vous avez fait des merveilles sans nom-
[bre,
Les champs et les forêts sous les grands horizons,
Les vallons, les sommets teints de lumière et
[d'ombre,
Les mobiles saisons.

Vous avez fait d'azur une voûte serene
Qui repose les yeux sans borner l'infini.
Vous avez ombragé les sentiers de la plaine :
Seigneur, soyez béni !

Vous avez fait les eaux, miroir où tout s'imprime,
Rivière qui murmure ou torrent qui mugit ;
Vous avez fait les flots dont la fureur sublime
Epouvante et ravit.

Vous avez fait l'épi, vous avez fait la rose,
Et l'oïseau, roi léger du mon le aérien ;
Vous avez fait Seigneur, une plus belle chose,
Une âme de chrétien !

Les Récollets à Québec

II

*Les Récollets depuis la prise de Québec
en 1629, jusqu'à la conquête du Ca-
nada par l'Angleterre en 1759.*

(Suite.)

Bien que le Canada eut été conquis par les Kerk après la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre, cependant cette dernière puissance hésitait à céder sa proie ; on la pressait de restituer cette contrée à ses maîtres légitimes, mais elle faisait la sourde oreille et se hâtait lentement. Le cardinal de Richelieu eut enfin raison de tous ces retards en faisant armer une petite flotte ; l'Angleterre, effrayée de ces préparatifs, signa, en 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye, par lequel le Canada devint une possession française.

Les Récollets ne soupçonnaient même pas que leur retour dans un pays où ils avaient été les premiers apôtres pût susciter la moindre difficulté ; quatorze ou quinze années de rudes labeurs semblaient leur assurer le droit d'aller recueillir une moisson qu'ils avaient arrosée de leurs sueurs. Les grands du royaume, Richelieu, le roi, tous se déclaraient en faveur des Récollets ; aussi se préparaient-ils à partir avec les Pères Jésuites, leurs anciens associés ; mais la compagnie de Montmorency qui jusque-là les avait amusés de belles paroles, leur déclara nettement qu'elle ne leur accorderait que la permission de pas-

ser au Canada et leur refusa le passage gratuit sur ses vaisseaux, ainsi que la somme de six cents livres, qui était payée autrefois annuellement pour l'entretien de leurs Pères. La compagnie venait de signer un nouveau contrat par lequel elle s'engageait à défrayer trois Pères Jésuites pour chaque habitation ou établissement : il n'était pas question des Récollets.

"Cependant, dit Leclercq, ce ne fut pas un obstacle pour nos Pères, accoutumés à vivre de la Providence et à se contenter de peu. Ils s'engagèrent à subsister indépendamment du secours de ces Messieurs (de la Compagnie), par les seules aumônes de France..... mais la suite fit assez connaître que ce n'était qu'une défaite suggérée par Monsieur de Lauzon, qui nous fit signifier peu après un contre-ordre pour empêcher notre passage".

Grande fut la surprise des Récollets à cette fâcheuse nouvelle. Le Père Le Caron, ancien missionnaire au Canada, en fut si vivement affecté qu'il en tomba malade et mourut de chagrin cette même année (1632).

Les Jésuites se préparèrent à partir. Ils étaient trois seulement : le Père Le Jeune, supérieur de la mission, le Père de Noüe et un Frère. Champlain et Emery de Caen revenaient en même temps que ces religieux. La flotte sortit de la rade de Dieppe au mois d'avril 1632, et arriva heureusement à Québec, le 6 juillet. Le Canada fut immédiatement rendu à ses anciens maîtres. Les Anglais s'embarquèrent sur leurs vaisseaux le 13 juillet, après trois ans de séjour, et le drapeau blanc de la France flotta de nouveau sur les hauteurs de la cité de Champlain. La joie causée dans la petite colonie par le retour des Français fut immense. A leur arrivée les Jésuites célébrèrent la sainte messe dans la maison de Madame Hébert : M. l'abbé Laverdière a retrouvé les fondations de cette maison dans le jardin du Séminaire, près de la porte centrale qui conduit au jardin. "Les Français, dit le Père Le Jeune dans sa relation de 1632, n'avaient point entendu la messe depuis trois ans. Bon Dieu, quelle joie ! les larmes tombaient des yeux quasi à tous, de l'extrême contentement qu'ils avaient. O que nous chantâmes de bon cœur le *Te Deum laudamus* ; c'était

justement le jour de l'octave de saint Pierre et saint Paul. Le *Te Deum* chanté, j'offris à Dieu le premier sacrifice à Kébec."

Ces pauvres missionnaires trouvèrent leur ancienne résidence de la rivière Saint-Charles en ruines, sans portes ni fenêtres ; leurs terres avaient été ensemencées au printemps par les Anglais qui eurent le soin de vendre la récolte avant leur départ de Québec. En attendant qu'ils eussent rétabli leur maison, ils allèrent habiter le convent récollet de Notre-Dame des Anges qui se trouva encore en assez bon état pour les recevoir. C'est là qu'ils disaient la messe pendant la semaine ; les dimanches et les jours de fête, ils célébraient le saint sacrifice dans une des chambres du fort, parce que la petite chapelle des Récollets à la basse-ville avait été brûlée pendant l'occupation anglaise.

"Nos Pères, dit Leclercq, avaient confié (surtout à Monsieur de France, l'endroit où nous avions caché les vases et les ornements d'église, avec tout pouvoir de s'en servir aux offices divins jusqu'à notre retour. Les Révérends Pères voulurent bien nous faire le plaisir d'en user comme de leur propre, aussi bien que de la maison, de l'église et des terres, dont une partie leur est demeurée jusqu'aujourd'hui, depuis un endroit nommé la Gribane jusqu'àuprès du bord de nos fossés.— Leur application fut de rétablir leur maison au-delà de la rivière Saint-Charles, et comme ils n'espéraient pas que nous dussions jamais retourner dans le Canada, ils transportèrent entre autres choses le nom et le titre de notre convent à leur maison qu'ils appelèrent Notre-Dame des Anges."

C'est alors que commence pour les Récollets une période bien pénible de difficultés, de déboires, d'épreuves de toute espèce ; il leur semble à chaque instant qu'ils vont entrer dans leur cher Canada, cette terre promise à leur zèle apostolique ; mais au moment où tous les obstacles sont levés et où leurs vœux doivent être réalisés définitivement, il leur arrive un contre-ordre ou une défense formelle de partir. C'est ainsi qu'en 1635, après avoir obtenu l'autorisation et tous les pouvoirs du Pape Urbain VIII, du roi de France, du